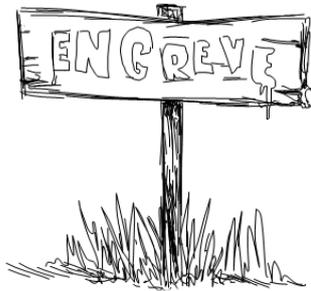


Sud⁸⁵ ptt44

50 Bd de la Liberté 44100 Nantes
Tél : 02.51.80.66.80
sudposte44@orange.fr



La situation que nous vivons dans les secteurs est devenue catastrophique. Travailler en sous effectif est devenu habituel, les fermetures de bureaux se multiplient, l'épuisement guette, une véritable spirale des arrêts de maladie est créée. Pendant ce temps là, les attendus commerciaux deviennent lunaires. La DR 44/85 en porte l'entière responsabilité. Elle refuse toute négociation avec les organisations syndicales sur ce sujet. Au vu du dialogue social actuel, il est malheureusement probable que la journée de grève du 8 décembre dernier n'aura permis aucune avancée.

C'est pourquoi **Sud** va déposer des préavis de grève tous les samedis à partir du 10 décembre 2016, et ce jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Ces préavis concernent l'ensemble du personnel de la DR 44/85.

Au-delà du pourcentage de grévistes chaque samedi, le but de ces préavis est de contraindre collectivement la direction à ouvrir des négociations sur l'emploi et nos conditions de travail. Ces préavis sont mis à disposition pour exprimer collectivement ou individuellement notre colère et notre ras le bol, et qu'enfin la direction prenne des mesures pour que cessent ces conditions de travail indignes et destructrices.

Nous devons obtenir :

- Un plan de 60 CDIisation (ce qui correspond aux suppressions de poste DR 44/85 depuis le début de l'année),
- Des volants de remplacements à 25%,
- Pour une corrélation entre les cadres d'organisation et les cadres de fonctionnement,
- Le maintien du métier d'EAR et de l'accord local 44/85,
- Le gel des réorganisations,
- Le maintien des bureaux de poste, en particulier en urbain,
- Des niveaux d'objectifs réalistes & atteignables.

Si vous décidez d'une journée de grève à l'échelle d'un secteur avec piquet de grève, pétition ou autres n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce mouvement.

(NB : Si vous êtes gréviste, **un seul** jour de grève sera décompté, même si vous êtes en RCY le lundi).

Désignations : rappel des règles existantes.

Même si La Poste est une S.A., les désignations existent encore, du fait des missions de service public (!) qui incombent encore à l'entreprise : les instances (LR en particulier) et les opérations dites « *banque sociale* » (loi du 2/07/1990).

Dans ce cadre, les règles de désignations fixées par la DR 44/85 dans une note du 21/03/2007 s'appliquent :

→ Les DS *peuvent* désigner un chargé de clientèle et/ou un caissier sur l'ensemble du secteur. **Cette désignation devient sans objet si 1 ou 2 agents se déclarent non-grévistés.**

→ La désignation doit être signifiée par écrit à l'agent concerné (fonctionnaire comme contractuel) la veille du jour de grève ou le dernier jour travaillé avant la journée de grève.

→ Aucun bureau-centre ne doit être fermé. Possibilité de redéploiement d'agents à l'intérieur du secteur.

Contactez **Sud** pour tout abus : la grève est un droit constitutionnel.

Le préavis de grève pour le 10 décembre :

A Mr le Directeur de la DR Pays de Loire

Objet : préavis de grève.

Le syndicat SUD 44/85 dépose un préavis de grève de 24 heures le samedi 10 décembre 2016 pour l'ensemble des personnels de la DR Pays de Loire, fonctionnaires et contractuels. Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Pour la CDIisation de 60 précaires (ce qui correspond aux suppressions de emplois en 2016).
- Pour des moyens de remplacements à 25%.
- Pour une corrélation entre les cadres d'organisation et les cadres de fonctionnement,
- Le maintien de la fonction EAR-CER et de l'accord EAR 44/85.
- Pour le gel des réorganisations.
- Pour le maintien de tous les bureaux de poste, en particulier en urbain.
- Pour des niveaux d'objectifs réalistes et atteignables.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez recevoir mes salutations.



Nantes, le 2 décembre 2016.
Le secrétaire de SUD 44/85,
Thierry Gruget.